



Fiche pratique – Audience devant le juge aux affaires familiales

1. Qui sera présent ?

- Le juge
 - Le greffier / la greffière (note les échanges)
 - Votre avocate (moi ou ma collaboratrice)
 - L'avocat adverse
 - Vous et votre ex-conjoint(e)
 - ⚠ Les enfants ne sont pas convoqués et ne doivent pas venir. Prévoyez une garde.
 - 👉 Vous pouvez être accompagnée par un proche, qui restera en salle d'attente.
-

2. Organisation de la journée

- L'horaire indiqué est fixe, mais **plusieurs dossiers sont appelés en même temps**.
 - Prévoir toute la matinée ou toute l'après-midi.
-

3. Déroulement de l'audience

1. Votre avocate plaide (contexte, demandes, arguments).
 2. L'avocat adverse plaide.
 3. Le juge peut poser des questions ou vous donner la parole.
 - 🕒 Durée : entre 20 minutes et 1 heure (variable).
-

4. Votre prise de parole

- Allez **droit à l'essentiel** (par ex. garde des enfants).
 - Parlez en lien avec l'**intérêt supérieur de l'enfant**.
 - Illustrez avec **exemples concrets** (dates, faits précis).
 - ⚠ Ne soyez pas frustrée si vous ne dites pas tout : le juge s'appuie avant tout sur le **dossier et les pièces**.
-

5. Conseils pour s'exprimer

- Soyez claire, directe, factuelle.
 - Préparez 2 ou 3 exemples précis.
-

6. Mettre à jour vos pièces

Avant l'audience : transmettez vos nouvelles pièces utiles (fiches de paie, attestation CAF, nouveaux faits) via votre espace client.

7. Après l'audience

- Le juge ne rend pas sa décision le jour même.
 - Délibéré :
 - 15 jours env. (audience à bref délai)
 - 1 mois env. (audience classique)
 - La décision est envoyée à votre avocate.
 - 👉 Vous serez contactée et recevrez la décision par mail.
 - ⚠️ Pas besoin de relancer : si vous n'avez pas de nouvelles, c'est simplement que la décision n'a pas encore été transmise.
-

Retenez l'essentiel :

- Je plaide vos demandes,
- Vous illustrez avec vos mots,
- Le juge se fonde surtout sur le dossier.